

Zone de Mouillage et d'Équipements Légers de Cavalière

CARNET DE BORD

Avec le soutien financier de :

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Merci pour votre respect de la planète mer

Qu'est-ce qu'une ZMEL ?

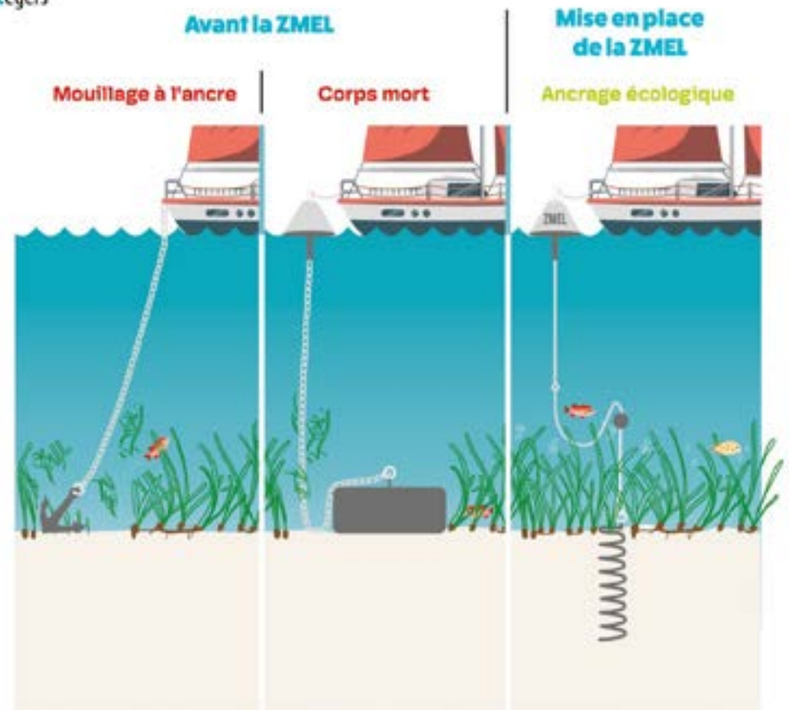
Organisation du mouillage et préservation des fonds marins

ZMEL → **Z**one de **M**ouillage et d'**E**quipements **L**égers

Il s'agit d'une aire d'accueil temporaire des navires où les plaisanciers ne jettent pas l'ancre pour mouiller. Ils s'amarrent à une bouée reliée à un ancrage écologique (ancre à vis ou hélicoïdale). Ce type de procédé, non invasif et réversible, vise à limiter l'impact des ancres et des chaines sur les fonds marins et particulièrement sur l'herbier de Posidonie.

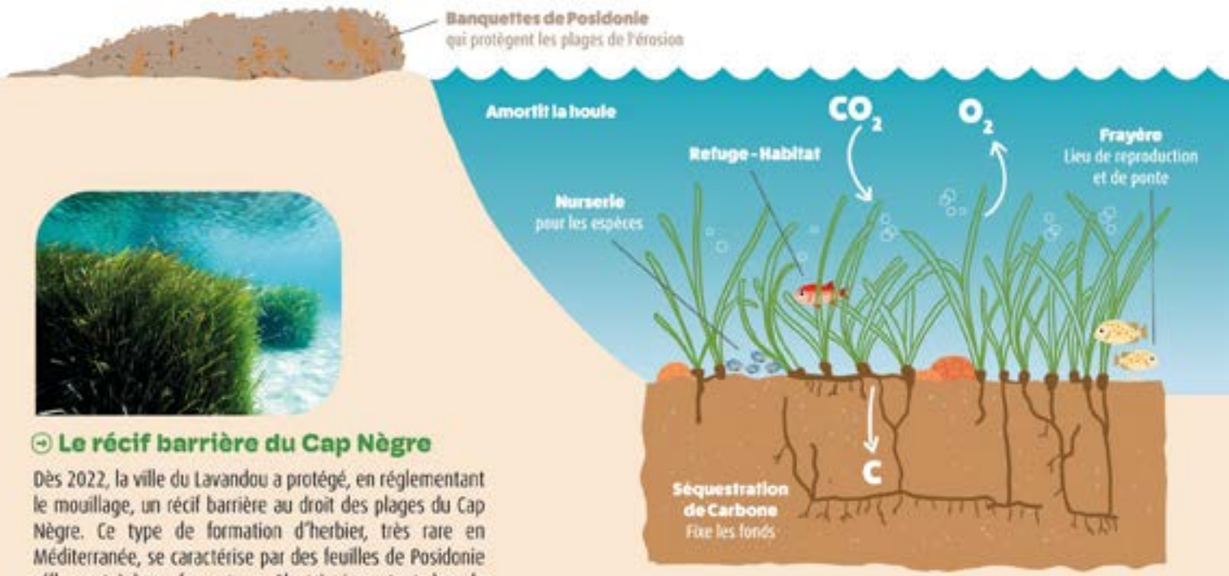
La ZMEL de Cavalière ne restreint pas les usages et la plaisance, elle organise un mouillage des bateaux respectueux de l'environnement, règlementé et sécurisé.

L'anse de Cavalière a été identifiée comme prioritaire dans la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages en raison des nombreux enjeux qu'elle concentre.



Protéger l'herbier de Posidonie

Sur les 86 hectares de la baie de Cavalière, plus de 80 sont recouverts par un dense herbier de Posidonie. Cette plante marine protégée, exclusivement présente en Méditerranée, joue un rôle inestimable et irremplaçable pour la qualité des écosystèmes marins et la préservation des plages.



Le récif barrière du Cap Nègre

Dès 2022, la ville du Lavandou a protégé, en réglementant le mouillage, un récif barrière au droit des plages du Cap Nègre. Ce type de formation d'herbier, très rare en Méditerranée, se caractérise par des feuilles de Posidonie affleurant à la surface et un rôle très important dans la lutte contre l'érosion du littoral.

Cavalière, une biodiversité remarquable

Plus de 127 espèces ont été observées par le GIS Posidonie dans l'herbier de Posidonie, les petits fonds rocheux ainsi que dans les milieux sableux de la baie.

Dans cette liste figurent les célèbres mérous, poulpes, girelles paon mais aussi des espèces moins connues ou plus rares comme le serran écriture, le triptérygion nain, la murène, la gorgone rouge.


Ascidie rouge


Poulpe


Girelles paon


Serran écriture


Triptérygion nain


Murène

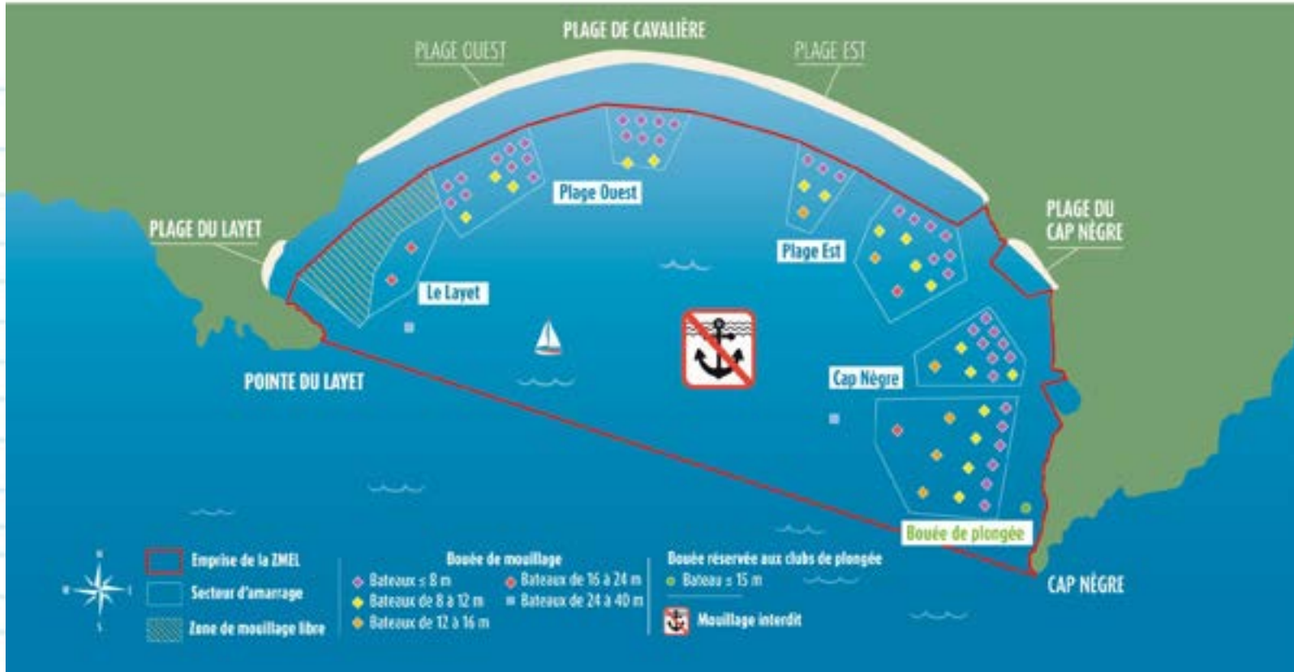

Gorgone rouge

C'est donc pour préserver le joyau que représente le vaste herbier de la baie de Cavalière mais également la richesse faunistique et floristique des différents milieux et dont la qualité peut être durablement améliorée, que la ZMEL de Cavalière a été définie. Mouiller en toute sécurité et de manière écologique, tout en protégeant les enjeux environnementaux de la baie, tels sont les fondements de cette ZMEL.

** Le GIS Posidonie est un Groupement d'Intérêt Scientifique qui réalise des recherches et expertises en écologie marine.*

La ZMEL de Cavalière

La ZMEL de Cavalière couvre l'ensemble de la baie, sur 86 hectares, de la pointe du Layet au Cap Nègre. Elle comprend 71 bouées d'amarrage pour des navires jusque 40 mètres. Il existe trois types de bouées : les bouées de passage (majoritaires), les bouées « riverain » et « professionnelle ». En complément, une zone de mouillage libre de 3,2 ha est disponible au Layet, sur fonds sableux, pour les navires de moins de 16 m.



La ZMEL de Cavalière

La ZMEL est ouverte du 1er mai au 30 septembre.

Pendant cette période, le mouillage est interdit dans l'intégralité de la baie, à l'exception des 3,2 ha du Layet.
En dehors de la période d'ouverture de la ZMEL (1er octobre au 30 avril), le mouillage est autorisé sur les zones sableuses et interdit dans l'herbier de Posidonie (Arrêté interpréfectoral du 25/07/2024).

71 bouées disponibles

- 41 pour navires de longueur ≤ à 8 m
- 18 pour navires de longueur > à 8 m et ≤ à 12 m
- 6 pour navires de longueur > à 12 m et ≤ à 16 m
- 4 pour navires de longueur > à 16 m et ≤ à 24 m
- 2 pour navires de longueur > à 24 m et ≤ à 40m

Chiffres clés

86 ha
périmètre de la ZMEL

83 ha
superficie recouverte d'herbier de Posidonie comprise dans la ZMEL

3,2 ha
zone de mouillage libre sur fonds sableux (pour les bateaux de moins de 16 m)

71
nombre de bouées dans la ZMEL



S'amarrer à une bouée de passage

De 8h à 19h, l'amarrage est libre et gratuit pour les navires d'une longueur inférieure ou égale à 16 m.
Pour les navires supérieurs à 16 m, l'amarrage est payant et sur réservation.

De 19h à 8h, l'amarrage est payant et sur réservation, limité à 7 nuitées, quelle que soit la longueur du navire.

- **Il est interdit de s'amarrer à une bouée dimensionnée pour une taille inférieure** à celle de son navire.
- **Ancrage interdit dans la ZMEL** à l'exception de la zone de mouillage libre du Layet.
- **La vitesse est limitée à 3 nœuds** dans les secteurs d'amarrage et dans la zone de mouillage libre.
- **1 bouée = 1 navire.**
- **Les navires sont amarrés sous la responsabilité de leur chef de bord** ou de leur propriétaire.
- Plus d'information dans le Règlement de Police ainsi que dans le Règlement d'exploitation.
- Les bouées « riverain » et « professionnelle » font l'objet d'un contrat spécifique. Elles sont identifiées en rouge sur le plan d'eau. Elles ne peuvent pas être utilisées pour du passage.
- Une bouée est également réservée aux clubs de plongée.

Réservation des bouées
via le site de la ZMEL, les sites du port et de la ville du Lavandou ou via le QR code ci-dessous



Tarifs des bouées de passage

Pour les navires de longueur hors tout inférieure ou égale à 16 m

Tarif de la nuitée | de 19h à 8h | Basse et haute saison*

Longueur du bateau	1 nuit		2 nuits		3 nuits		4 nuits		5 nuits		6 nuits		7 nuits	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Hors tout inférieure ou égale à 8 m	10€	13€	20€	26€	30€	39€	45€	59€	68€	88€	101€	132€	152€	197€
Hors tout supérieure à 8 m et inférieure ou égale à 10 m	15€	20€	30€	39€	45€	59€	68€	88€	101€	132€	152€	197€	228€	296€
Hors tout supérieure à 10 m et inférieure ou égale à 12 m	24€	31€	48€	62€	72€	94€	108€	140€	162€	211€	243€	316€	365€	474€
Hors tout supérieure à 12 m et inférieure ou égale à 16 m	40€	52€	80€	104€	120€	156€	180€	234€	270€	351€	405€	527€	608€	790€

* **Basse saison** = mai, juin et septembre | **Haute saison** = juillet et août

Pour les navires de longueur hors tout supérieure à 16 m et inférieure ou égale à 40 m

Tarif journalier (24h) | de 8h à 8h | Basse et haute saison*

Longueur du bateau	1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours		6 jours		7 jours	
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Hors tout supérieure à 16 m et inférieure ou égale à 20m	55€	72€	110€	143€	165€	215€	248€	322€	371€	483€	557€	724€	835€	1 086€
Hors tout supérieure à 20 m et inférieure ou égale à 24 m	86€	112€	173€	225€	259€	337€	389€	505€	583€	758€	875€	1 137€	1 312€	1 706€
Hors tout supérieure à 24 m et inférieure ou égale à 32 m	134€	175€	269€	349€	403€	524€	605€	786€	907€	1 179€	1 361€	1 769€	2 041€	2 654€
Hors tout supérieure à 32 m et inférieure ou égale à 40 m	192€	250€	384€	499€	576€	749€	864€	1 123€	1 296€	1 685€	1944€	2 527€	2 916€	3 791€

* **Basse saison** = mai, juin et septembre | **Haute saison** = juillet et août

Une plaisance écoresponsable

Je trie mes déchets à terre **Je ne jette rien en mer !**

Les informations de collecte et de tri sont disponibles sur le site de la commune → www.le-lavandou.fr/tri-selectif

Le tri sélectif est disponible au port du Lavandou ainsi qu'un récupérateur des biodéchets et déchets issus de l'entretien des navires.

LA LONGUE VIE DES DÉCHETS

Mégot de cigarette, canette aluminium, bouteille plastique ou verre mettent entre 1 an et plus de 1000 ans à se dégrader en mer.

Jetons-les à la poubelle.



ANIMAUX EN DANGER

Pour les animaux marins, les déchets plastiques sont un véritable fléau, provoquant de nombreux étouffements.

Ne les jetons pas en mer.



Les eaux noires et grises doivent être collectées dans les ports.

Le port du Lavandou, certifié Ports Propres actifs en biodiversité, est équipé d'une pompe de collecte des eaux grises et eaux noires en libre-service et gratuite.

PORTS PROPRES

Naviguer dans le sanctuaire PELAGOS

La commune du Lavandou est signataire de la charte de partenariat PELAGOS depuis 2012.

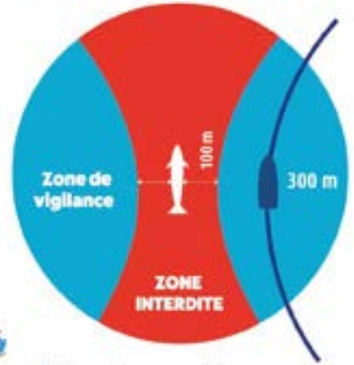
Naviguer au sein de cet espace maritime unique et remarquable implique une conduite respectueuse.

LE SANCTUAIRE



Le Sanctuaire Pelagos est **l'unique zone maritime internationale dédiée à la protection des mammifères marins et de leurs habitats** en Méditerranée. Il a été créé, en 1999, par un accord entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco.

NAVIGATION ADAPTÉE



Observation conseillée **uniquement au-delà de 5 miles**

Rester parallèle à l'animal

Limiter la vitesse **à 5 nœuds**

Eviter les changements brutaux **de vitesse et de direction**

ESPÈCES À OBSERVER



www.sanctuaire-pelagos.org

Infos et contacts

Plus d'information sur la ZMEL de Cavalière sur le site de réservation :

www.zmel.le-lavandou.fr

mail : zmel@le-lavandou.fr

Numéros utiles

Capitainerie

04 94 00 41 10 ou VHF canal 09

Alerter les secours

Poste de secours de Cavalière
06 73 77 01 69 ou 112

Difficultés en mer

196 ou VHF canal 16

LA ZMEL DE CAVALIÈRE LAURÉATE DU PRIX THOMAS JOLY

Le projet a été récompensé par le Prix Thomas Joly 2024, dans la catégorie restauration et préservation.

Ce prix, décerné par le label Pavillon Bleu, consacre chaque année une initiative inspirante en faveur de la biodiversité.

Photos : ©Sylvie Pinto / Guillaume Verbaere - Conception : ©Studio Data